

PROMOTIONS 2017-2018 – FICHE DE SUIVI SYNDICAL

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer au SNUDI FO 13 pour que les délégués vérifient votre barème et vous informent des résultats des promotions après la CAPD.

→  SNUDI FO 13 « Suivi Promotions » 13 rue de l'académie 13001 Marseille

→  : contact@snudifo13.org →  : 09 57 49 82 49

NOM Prénom

Adresse personnelle :

Tél. perso : Portable :

Adresse mail :

Ecole :

Corps : Instituteur (trice) PE classe normale PE Hors-classe

Poste occupé : Adjoint Directeur CPC

Vous exercez depuis au moins 3 ans

en REP En REP+ en Zone violence Depuis quand ? :

Promotions automatiques classe normale et hors classe dans le cadre du reclassement PPCR

Consultez vos informations dans Iprof – « Votre dossier » - « Carrière » - Sélectionner « Corps/Grade/échelon » puis cliquer sur ► à gauche de Corps actuel - cliquer sur ► à gauche de Grade

► Echelon au 01/09/2017 : Avec un report d'ancienneté de ans mois jours

► Avez-vous pu bénéficier directement d'une promotion à l'échelon supérieur ? OUI NON

► Avez-vous droit à l'ASA : OUI NON Pour bénéficier de l'Avantage Spécifique d'Ancienneté, il faut avoir travaillé 3 ans minimum en « zone violence » : 3 ans = 3 mois d'ASA puis 2 mois par année supplémentaires

► Sur Iprof, rubrique « perspective » onglet « promotion », à quelle date seriez-vous promu ?

Promotions dans le cadre des accélérations de carrière au 6^{ème} et 8^{ème} échelon

Actuellement au 6^{ème} échelon et promu(e) avant le 01/09/2016 - Précisez la date :

Actuellement au 8^{ème} échelon et promu(e) avant le 01/03/2016 - Précisez la date :

2 dernières notes d'inspection :/20 date : et/20 date :

Ancienneté Générale de Service au 31.08.2017 :ansmoisjours

Vous avez été en congé parental (dates : du au))

Vous avez été en disponibilité (dates : du au))

Si avant votre entrée dans l'Education nationale, vous avez effectué des services en tant qu'assistant d'éducation, enseignement privé sous contrat, maître auxiliaire, contractuel de droit public..., combien d'ancienneté a été pris en compte ?an(s)moisjour(s)

Partie réservée au syndicat (ne pas remplir)

Barème	Promu(e)	Non promu(e)
_____ Pts	au _____ échelon de la CN / HC A compter du _____	au _____ échelon de la CN / HC barème dernier promu : _____ prochain examen : _____